

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **NEUF NOVEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-sept octobre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**25**

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MM, Mylène FORESTIER, MM. Marc MILLET-URSIN et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Lucie LITTOZ a donné pouvoir à M. Michel VINCENT  
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Laurence GODENIR a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.  
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Antonia CHARLES  
M. Nicolas BALMONT a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN  
Mme Angélique GELIS  
M Nicolas SALLAZ

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

### LE MAIRE EXPOSE

Par délibération n°2022-058 du 21 septembre 2022, la Commune a confié à l'EPF un mandat de portage foncier pour une propriété située Simon de Verthier. Lors de la délibération, l'EPF74 était dans l'attente du document d'arpentage venant préciser les surfaces préemptées et ce afin de procéder à la cession d'une partie de la propriété au acquéreurs évincés dans le cadre de la DIA. Le document de géomètre ayant été transmis depuis cette date, afin d'honorer l'engagement de cession aux acquéreurs évincés avant le 31 décembre 2022, le maire sollicite le Conseil Municipal afin d'autoriser l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Cette délibération permettra de préciser les conditions de la cession aux acquéreurs évincés.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSIDERANT** les éléments présentés en séance suffisants afin de délibérer,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A l'unanimité, 25 voix pour**

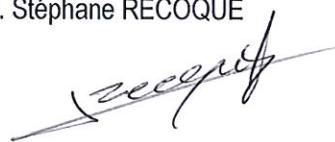
**APPROUVE** l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et rachat anticipé du bien par les acquéreurs évincés dans le cadre de la DIA exercée route Simon de Verthier.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
M. Stéphane RECOQUE

Le Maire,  
Michel COUTIN,




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le

**N° 2022-067**

Approbation de l'ajout  
d'un point à l'ordre du  
jour concernant la DIA  
située Route Simon  
de Verthier